



PROCÈS VERBAL Séance du mercredi 22 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice - GARRIGOU Olivier - GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine
KOUMAH Laetitia - LEGRIS Stéphanie - LEROUX Dominique - MENDES MARTINS Maria
SENS OLIVE Georges – THUAU Jean-Marc

Absents excusés : Véronique LOYER

Secrétaire de séance : Bruno GAUFILLET

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 13 septembre 2017

- 1/ Enquête publique aliénation Chemin des Clercs
 - 2/ Tarification caravaning
 - 3/ Décision modificative FPIC
 - 4/ Décision modificative amortissement budget assainissement
 - 5/ Indemnités instruction droit des sols
- Informations diverses

Le Conseil Municipal valide et signe le procès-verbal du 13 septembre 2017, toutefois il convient d'ajouter au paragraphe 7 :

Tarif applicable aux Essonnais pour l'année 2017/2018 :

	Coût du titre toutes zones 2017/2018	Aide du Département de l'Essonne	Participation des familles
Collégiens <i>Non boursier</i>	350 €	171 €	171 € + 8 € frais de dossier
Collégiens <i>Boursier</i>	350 €	317 €	25 € + 8 € frais de dossier
Lycéens	350 €	0 €	342 € + 8 € frais de dossier

1/ Aliénation d'une partie du Chemin Rural Les Clercs

Vu le Code Rural,

Vu le décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture et au redressement des chemins ruraux,

Vu les articles L 161.3 et L 161.9 du Code Rural et de la Pêche,

Vu l'article L 161.0 du Code de la voirie routière,

Vu la délibération n° 26/2017 du 30 juin 2017 de la commune de Boissy-la-Rivière,

Vu la délibération n° 28/2017 du 13 septembre 2017 de la commune de Boissy-la-Rivière,

Vu la délibération du 13 septembre 2017 de la commune d'Ormoy-la-Rivière,

Vu l'arrêté conjoint de Messieurs les maires d'Ormoy-la-Rivière et Boissy-la-Rivière du 29 septembre 2017,

Vu le courrier du Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Dhület du 14/11/2017,

Considérant l'enquête publique conduite du 16 au 30 octobre 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal du commissaire enquêteur relatif au classement/déclassement d'une partie du Chemin Rural des Clercs

DIT que la commune de Boissy-la-Rivière cèdera la partie concernée du Chemin rural des Clercs au Groupement Foncier Agricole de la ferme de Dhület propriétaire des parcelles limitrophes pour la somme d'un euro symbolique, sachant que ledit groupement s'engage à rétrocéder la même partie du Chemin rural des Clercs à la commune d'Ormoy-la-Rivière pour le même euro symbolique.

2/ Tarification caravaning

Vu la délibération en date du 10 octobre 2013

Considérant la nécessité de mettre à jour la tarification de la location annuelle des emplacements de caravaning situés aux Grands Rebords

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le tarif de la location annuelle du caravaning à 440 €

Ce à compter du 1^{er} janvier 2018

3/Décision modificative régularisation FPIC – Budget commune

Les services préfectoraux nous avisent du montant du prélèvement au titre du FPIC – Fonds national de Péréquation des ressources Internationales et Communales, soit 4160 €,

Le montant du FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est de 66365 €

Le crédit inscrit et voté au budget primitif (chapitre 014) est égal à 69365 €

Il convient d'augmenter les crédits budgétaires correspondants comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Chapitre 014 – Article 739223 + 1160,00 €

Chapitre 011 – Article 615221 – 1160,00 €

4/Décision modificative régularisation amortissement – Budget assainissement

La commune a été dans l'obligation de remplacer deux pompes sur la station d'épuration, l'une en 2015 pour la somme de 2980 € et l'autre en 2016 pour 1690 €.

Il convient d'amortir ce matériel sur 5 ans, soit 934 € par an

Les crédits budgétaires correspondants doivent être régularisés comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Chapitre 040 – Article 28156 + 934,00 €

Chapitre 042 – Article 6811 + 934,00 €

5/Indemnité instruction droits des sols

Le Maire expose,

En 2015, l'état s'est désengagé de l'instruction des demandes des administrés en matière d'urbanisme.

Dès lors, afin de sécuriser l'instruction des dossiers en urbanisme, la commune a signé une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, relative à la mise à disposition d'un agent pour une mission de conseil en urbanisme et instruction des autorisations d'occupation des sols.

Le tarif de la mise à disposition d'un instructeur varie entre 37.50 € et 43 € par dossier.

La commune étant soumise à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France (sauf pour le Hameau de Mesnil Girault), les dossiers de demande préalable de travaux ou de permis de construire sont souvent refusés et redéposés deux voire trois voire quatre fois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré :
DECIDE de mettre en place une indemnité d'instruction en urbanisme et du droit des sols à partir de 2 refus pour la même demande d'autorisation de travaux ou permis de construire
DIT que l'indemnité facturée par le CIG à partir de la 3^{ème} même demande sera remboursée à la commune par le pétitionnaire.

Informations diverses

Monsieur Patrice Cochet prévoit une réunion en commission générale le samedi 16 décembre 2017 à 10h en mairie afin de travailler sur :

- Des petits travaux de sécurité en général
- Projet d'achat de poubelles en béton
- Projet de panneaux pédagogiques et ralentisseurs
- Projet d'un concert le 21 juin 2018
- Projet d'achat de vitrines extérieures

Monsieur Patrice Cochet nous informe d'un évènement prévu le 02 et 03 juin 2018, le Salon du Livre et BD sur l'aviation

La modification des statuts du syndicat SIEGE est validée

La modification des statuts du syndicat TSE est validée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures